



## Refus de contestation pour point perdu / Formulaire incomplet

Par **leonieracine**, le **01/03/2015** à **14:43**

Bonjour,

je conduis une voiture qui est au nom de mon conjoint qui lui-même ne circule qu'en moto. Cet été, je suis partie seule en vacances avec mon fils et je me suis fait flashé sur la route, vitesse retenue 95 au lieu de 90, donc 1 point perdu. J'ai envoyé la contestation pour que ce soit moi qui perde le point mais j'ai oublié de le faire en recommandé. Relance en octobre donc ils n'ont pas dû la recevoir, je remplis à nouveau la contestation, ajoute un petit courrier perso sympa pour leur expliquer (erreur fatale !) et je renvoie le tout en recommandé cette fois-ci. Réponse 2 mois après en décembre, Rejet : Désignation incomplète, toute contestation doit être faite avec le formulaire requis. Ce que j'ai fait ! Donc je ne comprend pas ou il n'a vu que ma lettre et n'a pas pris la peine de regarder le formulaire bien rempli. J'appelle et là, on me dit que ce n'est pas grave que je vais à nouveau recevoir une relance majorée et que cette fois-ci je renvoie juste le formulaire rempli. Depuis rien et là le 1 mars je reçois un avis d'huissier. Le problème, c'est que si je paye, Nicolas va perdre son point ! Et il ne peut pas m'en faire cadeau...Que faire ? si ils vérifient la photo, ils verront que c'est une femme et non un homme, Nicolas peut produire des témoignages comme quoi il travaillait...Je ne conteste pas de payer l'amende mais c'est à moi de perdre ce point et non mon conjoint !